



Onzième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant les chapitres 3, 8, 13, 14, 15, 21 et 29

(Rapport du Secrétaire général)

Introduction

1. Les réévaluations ci-après, concernant les crédits demandés dans le projet de budget pour 1957, sont présentées en exécution de la résolution 533 C (VI) de l'Assemblée générale et découlent des décisions que le Conseil économique et social a prises à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions. Les crédits supplémentaires demandés pour 1957 dans le présent document s'élèvent à 399.150 dollars, et la répartition de ces crédits entre les différents chapitres du budget est indiquée dans le tableau récapitulatif qui figure à la fin du présent rapport. On trouvera au chapitre XI du rapport du Conseil à l'Assemblée générale^{1/} un état sommaire des incidences financières des décisions du Conseil, tel qu'il a été communiqué au Conseil conformément à l'article 34 de son règlement intérieur.

2. Les dépenses complémentaires qu'entraîneront la traduction et l'impression de divers rapports et publications demandés par le Conseil ont été calculées séparément. Ces dépenses sont mentionnées dans l'énumération ci-après, mais elles ne figurent pas dans l'état récapitulatif qui se trouve à la fin du présent rapport et elles ne sont pas incluses dans le montant de 399.150 dollars. Il sera tenu compte de ces dépenses particulières de traduction et d'impression dans les propositions révisées qu'il faudra établir au sujet du montant global des dépenses

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Onzième session, Supplément No 3 (A/3154).

relatives au personnel temporaire (chapitre 13) et aux travaux contractuels d'imprimerie (chapitre 25) du fait que la prolongation de la onzième session de l'Assemblée générale en 1957 aura une incidence particulière sur le montant des dépenses inscrites dans ces deux chapitres pour 1957. Cette question particulière fera l'objet d'un rapport spécial.

Incidences financières des décisions du Conseil

I. Commission des stupéfiants (chapitre 3)

3. Dans sa résolution 626 F (XXII), relative au Projet de convention unique sur les stupéfiants, le Conseil a invité la Commission des stupéfiants à consacrer, lors de sa douzième session et, le cas échéant, lors de sa treizième session, le plus de temps possible à la mise au point d'un projet révisé. Il a également autorisé la Commission à siéger à cette fin une semaine supplémentaire lors de sa douzième session.

4. Si la Commission prolonge sa session d'une semaine, il faudra des crédits supplémentaires pour couvrir le versement de l'indemnité de subsistance, pendant cette semaine, aux représentants du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (350 dollars), ainsi qu'aux fonctionnaires des services organiques (750 dollars). En outre, le programme des conférences qui se tiendront au Siège en 1957 étant déjà très chargé, il faudrait un crédit complémentaire de 4.300 dollars pour la rémunération du personnel temporaire employé par les services linguistiques. Il sera tenu compte de cette dernière dépense dans les prévisions révisées qui seront établies pour le chapitre 13, ainsi qu'il est dit au paragraphe 2 ci-dessus.

II. Département des affaires économiques et sociales

A. Etudes relatives à l'énergie atomique et aux autres sources nouvelles d'énergie (chapitre 13)

5. Dans sa résolution 597 B (XXI), le Conseil a en particulier prié le Secrétaire général de rédiger, avec le concours des institutions spécialisées compétentes, un rapport qu'il présenterait au Conseil, à sa vingt-quatrième session, sur les applications possibles de l'énergie atomique, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture. Un plan d'action en vue de

l'élaboration de ce rapport a été mis au point, par l'intermédiaire du CAC, avec les institutions spécialisées intéressées. Les gouvernements doivent fournir la documentation utile dans le courant de 1956, et un petit groupe d'experts se réunira au début de 1957 pour en prendre connaissance et établir le rapport définitif. Les documents que les gouvernements fourniront seront surtout des études économiques comparant les perspectives d'utilisation, d'une part, des sources d'énergie atomique au cours des années à venir et, d'autre part, des sources classiques d'énergie. Les membres du groupe d'experts seraient choisis parmi les experts des pays dont le gouvernement est représenté au Comité consultatif mentionné dans la résolution 912 (X) de l'Assemblée générale. En principe, ce groupe d'experts aurait à se réunir pendant trois semaines au Siège.

6. Les seules dépenses qui seront faites en 1956 atteindront 6.500 dollars, pour la rémunération des consultants; elles ont été engagées au titre des dépenses imprévues, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément à la résolution 980 (X) de l'Assemblée générale. Il faudra toutefois, en 1957, un crédit supplémentaire de 22.250 dollars pour la rémunération d'un consultant qui continuera de fournir ses services (6.000 dollars) et pour la réunion du groupe d'experts (16.250 dollars, dont 6.700 dollars pour les frais de voyage de sept experts, 2.200 dollars représentant leur indemnité de subsistance pendant 21 jours et 7.350 dollars pour leurs honoraires, à raison de 50 dollars par jour).

7. Dans sa résolution 598 (XXI), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa vingt-quatrième session un rapport - ainsi qu'une bibliographie succincte des études et des recherches actuellement en cours - sur les perspectives d'utilisation pratique des sources d'énergie telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie des marées, l'énergie géothermique et l'énergie thermique des mers. A la suite de consultations avec les gouvernements et les institutions spécialisées, un plan d'action a été mis au point pour l'élaboration de cette étude qui sera faite en 1956 avec la collaboration de l'UNESCO et de la FAO. Les dépenses relatives à la rémunération des consultants, qui atteindront jusqu'à 10.000 dollars en 1956, ont été engagées au titre des dépenses imprévues, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément à la résolution 980 (X) de l'Assemblée générale. Les seules dépenses pour 1957 sont les frais d'impression du rapport.

8. En ce qui concerne la publication des deux rapports prévus dans les résolutions 597 B (XXI) et 598 (XXI), il faudra peut-être ouvrir des crédits complémentaires dans le budget de 1957 pour la traduction et l'impression de ces documents; les frais d'impression sont évalués à titre provisoire, pour chacun de ces rapports, à 7.000 dollars.

B. Industrialisation (chapitres 8, 13, 14, 15)

9. Dans la résolution 597 A (XXI) qu'il a adoptée à sa vingt et unième session, le Conseil a accepté en principe les propositions du Secrétaire général concernant un programme de travail sur l'industrialisation et la productivité; il a conseillé au Secrétaire général d'entamer les travaux dans la limite des ressources disponibles et l'a prié de soumettre à la vingt-deuxième session du Conseil ses idées sur les dispositions structurales les plus appropriées pour l'exécution d'un tel programme et sur les incidences financières.

10. Après avoir examiné le rapport (E/2895) que le Secrétaire général lui avait présenté conformément à la résolution mentionnée ci-dessus, le Conseil, à sa vingt-deuxième session, a adopté la résolution 618 (XXII) par laquelle il recommandait notamment à l'Assemblée générale d'autoriser l'ouverture des crédits nécessaires à l'exécution du programme de travail que le Secrétaire général avait esquissé.

11. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, les crédits qui seront nécessaires en 1957 pour exécuter le programme de travail que le Conseil a approuvé sont estimés à 100.000 dollars.

12. Les dépenses prévues sont les suivantes :

a) Renforcement des services permanents du Siège

Exécution de divers projets spéciaux; publication d'un bulletin sur l'industrialisation et la productivité; extension des services de secrétariat technique concernant le programme d'assistance technique.

Même si l'on tient compte du personnel prévu dans les tableaux d'effectifs pour 1957 auquel on pourra vraisemblablement confier certains travaux concernant l'industrialisation, il sera nécessaire de recruter :

Un administrateur de 2ème classe (économiste qui s'occupera des études sur la direction des entreprises)

Un administrateur adjoint de 1ère classe (possédant les connaissances techniques nécessaires pour s'occuper des projets d'assistance technique)

Un commis et un secrétaire qui aideront les administrateurs précités
Un administrateur de 2ème classe (chargé de l'aménagement du milieu).

Il faudrait donc ouvrir un crédit supplémentaire de 28.000 dollars au titre des traitements (chapitre 8) et un crédit supplémentaire de 5.500 dollars au titre des dépenses communes de personnel (chapitre 15).

b) Documentation supplémentaire

La publication en trois langues d'un seul numéro de 50 pages du bulletin proposé ferait dépasser d'environ 3.000 dollars le crédit prévu pour le programme de publications que l'on envisage d'exécuter en 1957; les frais entraînés par les travaux connexes comme la traduction s'élèveraient à 2.250 dollars. Il n'est pas possible d'évaluer, à l'heure actuelle, les autres dépenses qu'entraînerait la documentation.

c) Amélioration des dispositions relatives aux consultations

Des dispositions spéciales doivent être prises en vue d'établir des consultations techniques appropriées entre le Siège et le secrétariat des commissions économiques régionales sur l'organisation générale des travaux concernant l'industrialisation, ainsi que des consultations périodiques avec des institutions spécialisées sur le même sujet. On profiterait de toutes les occasions de faire coïncider ces consultations avec d'autres voyages autorisés, mais il est évident que cela ne saurait être toujours possible.

Il conviendrait d'inscrire une somme supplémentaire de 6.500 dollars au chapitre 14 pour faire face à l'éventualité d'un maximum de six voyages outre-mer, aller et retour, par des fonctionnaires du Siège ou du secrétariat des commissions économiques régionales, abstraction faite des autres crédits affectés aux frais de voyage.

d) Etudes effectuées par des consultants

Pour exécuter le programme d'études spéciales et de monographies que le Conseil a examiné et approuvé, on engagerait surtout, pour de courtes périodes, des consultants appelés à préparer entièrement ou partiellement ces études et monographies.

On a l'intention de consacrer en 1957 deux études spécifiques à chacun des six projets auxquels il a été décidé de donner la priorité. Ces projets sont les suivants : étude générale sur l'importance des investissements requis dans l'industrie dans les pays sous-développés; études sur les investissements en capital dans certaines industries (évaluation des procédés de production et de l'outillage et question de la dimension des entreprises); mesures propres à favoriser le développement des petites industries; rapports entre l'aménagement des collectivités et les coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part; aspects financiers et fiscaux de l'industrialisation; aménagement du milieu.

Le montant normal des dépenses entraînées par l'engagement d'un consultant pour une durée de six mois est de 7.000 dollars (dont 6.000 dollars pour les honoraires et l'indemnité de subsistance, et 1.000 dollars pour les frais de voyage); il faudrait ouvrir à cette fin un crédit de 30.000 dollars au chapitre 13.

e) Réunions d'experts

Les réunions d'experts visant à réaliser la mise en commun de l'expérience de divers spécialistes se limiteraient, pour 1957, à une petite réunion d'experts, au Siège, et à une réunion plus importante en dehors du Siège. L'un de ces cycles d'études porterait sur les problèmes industriels.

On prévoit des dépenses totales de 30.000 dollars, dont 27.000 dollars qui seraient inscrits à l'article II du chapitre 8, et qui se décomposent comme suit : 6.400 dollars pour la première réunion (frais de voyage et indemnité de subsistance pendant deux semaines au Siège) et environ 20.600 dollars pour l'autre réunion (15 experts pendant deux semaines, soit 17.500 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des experts; 2.500 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assureraient le secrétariat des séances; 600 dollars pour les dépenses imprévues). Le reste des dépenses envisagées, soit 3.000 dollars, concerne l'impression du rapport de ce deuxième cycle d'études. Les frais d'impression de ce rapport ne sont pas inclus dans le montant des crédits demandés dans le présent document.

C. Services consultatifs en matière de statistique (chapitre 8)

13. Dans son rapport (E/2876), examiné par le Conseil à sa vingt-deuxième session, la Commission de statistique a proposé notamment d'accroître l'aide mise à la disposition des gouvernements en matière de statistique en leur fournissant des techniciens du Bureau de statistique de l'ONU qui résideraient dans des localités convenablement choisies et pourraient se charger de divers travaux liés au programme de statistique.

14. Le Conseil a approuvé cette proposition par sa résolution 622 A (XXII), qui contient le passage suivant :

"Recommande à l'Assemblée générale d'approuver dans le budget ordinaire des Nations Unies pour 1957 l'inscription des sommes nécessaires en vue d'augmenter le nombre des agents du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci puisse renforcer et systématiser l'aide en matière de statistique et puisse, en particulier, à la demande des gouvernements :

- a) Aider à rassembler des données statistiques adéquates concernant chacune des différentes régions;
- b) Aider à établir des demandes portant sur les formes d'assistance qui répondent le mieux aux besoins des pays;
- c) Apporter son aide pour de courtes périodes avec toute la promptitude voulue;
- d) Avoir des consultations avec les gouvernements au sujet des mesures préparatoires nécessaires pour assurer le succès des services consultatifs fournis par les experts;
- e) Aider à mettre sur pied des programmes d'enseignement et de formation et à mener à bien leur exécution, en collaboration, le cas échéant, avec les institutions spécialisées intéressées;
- f) Rendre aux gouvernements, à la demande des institutions spécialisées, des services consultatifs au sujet de questions statistiques intéressant directement ces institutions."

15. Le Secrétaire général pense qu'il faudrait au début prendre les dispositions nécessaires pour que trois statisticiens qualifiés soient en poste respectivement au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et dans le Moyen-Orient. Les intéressés se verraient notamment confier, pour des périodes de courte durée, des missions d'expert, mais leur affectation ne serait pas subordonnée à l'existence de tel ou tel projet national et leurs traitements seraient payables en totalité sur les crédits alloués au Département. Toutefois, si, en réponse à une demande

présentée par un gouvernement, ils devaient accomplir pour une courte durée une mission d'expert, les frais de voyage et les indemnités de subsistance entraînés par cette mission seraient imputés sur les crédits du projet d'assistance technique considéré. D'autre part, les statisticiens devraient également effectuer dans leur région des voyages dont les frais ne seraient pas imputables sur les crédits des projets d'assistance technique. On a tenu compte de ce facteur pour fixer le montant des crédits demandés ci-après au titre des frais de voyage.

16. Les titulaires des nouveaux postes extérieurs dont on propose la création seraient des fonctionnaires du Siège détachés par roulement, qui resteraient sous la direction et le contrôle du Bureau de statistique du Siège.

17. Les dépenses entraînées par la mise en oeuvre de la proposition à partir de 1957 atteindraient pour l'exercice 1957 un total de 53.000 dollars se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 8 : Traitement de trois administrateurs hors classe (35.000 dollars) et rémunération du personnel recruté sur le plan local pour les travaux de secrétariat et de bureau (1.500 dollars pour la région de la CEAE0, 1.500 dollars pour la région de la CEPAL et 2.000 dollars pour la région du Moyen-Orient)	40.000
Chapitre 14 : Frais de voyage (dans l'hypothèse d'une dépense annuelle de 2.000 dollars pour chaque région; non compris les frais de voyage et les indemnités de subsistance imputables sur le budget des projets nationaux)	6.000
Chapitre 15 : Dépenses communes de personnel	7.000

D. Droits de l'homme (chapitres 8 et 15)

18. Le Conseil a examiné les résolutions de la Commission des droits de l'homme relatives aux rapports annuels sur les droits de l'homme et aux études spéciales sur des droits ou groupes de droits particuliers. Il a considéré que le meilleur moyen de donner effet à ces résolutions consisterait à grouper les rapports envisagés par la Commission et à en réduire la fréquence.

19. Il a en conséquence adopté la résolution 624 B I (XXII), dont le dispositif comprend notamment les paragraphes suivants :

"...

"1. Demande aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées d'adresser tous les trois ans au Secrétaire général un rapport qui exposera l'évolution et les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme dans les trois années précédentes, ainsi que les mesures prises pour sauvegarder la liberté humaine dans leur territoire métropolitain et dans les territoires non autonomes et sous tutelle qu'ils administrent, lesdits rapports devant porter sur les droits énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, compléter les renseignements fournis aux fins de publication dans l'Annuaire des droits de l'homme et indiquer toutes les sections pertinentes de rapports déjà soumis à un autre organe des Nations Unies ou à une institution spécialisée;

"2. Invite les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées à faire figurer, dans chaque rapport en question, un chapitre consacré au droit ou groupe de droits que la Commission des droits de l'homme choisira de temps à autre en vue d'une étude spéciale, sous réserve de l'approbation du Conseil;

"3. Invite les institutions spécialisées, en ce qui concerne les droits qui sont de leur domaine, à adresser tous les trois ans au Secrétaire général un rapport par matière qui résumera les renseignements qu'elles ont reçus de leurs membres dans les trois années précédentes, et à collaborer à la pleine réalisation des fins énoncées dans la présente résolution;

"4. Charge le Secrétaire général de présenter aux gouvernements des suggestions qui puissent servir de guide pour la rédaction de leurs rapports par matières et de préparer de la même manière un bref résumé de ces rapports à l'intention de la Commission des droits de l'homme..."

20. Le dispositif de la résolution 624 B II (XXII) du Conseil, adoptée afin de mettre en oeuvre sans délai les dispositions de la résolution 624 B I (XXII) ainsi que la résolution de la Commission des droits de l'homme relative aux études de droits ou groupes de droits particuliers (paragraphe 49 du document E/2844), est rédigé comme suit :

"1. Demande au Secrétaire général de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa quatorzième session, un résumé des rapports qui lui ont été communiqués par les gouvernements pour les années 1954, 1955 et 1956;

"2. Approuve le choix, comme premier sujet d'étude spéciale, du droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé."

21. Pour évaluer l'incidence financière de ces décisions du Conseil, le Secrétaire général, après avoir pris en considération le volume des travaux qui incombent déjà au Secrétariat, s'est fondé sur les hypothèses suivantes touchant les rapports dont le Conseil a prescrit l'établissement :

- a) Les rapports devant maintenant porter sur une période plus longue, à savoir trois ans, il sera possible dans une large mesure de faire exécuter le travail supplémentaire par le personnel existant en répartissant les nouveaux travaux sur la totalité de la période, compte tenu des nécessités du programme;
- b) Il ne sera imprimé de résumé des rapports et d'étude qu'une fois tous les trois ans, la première impression devant avoir lieu au printemps de 1958 pour le résumé des rapports relatifs aux années 1954, 1955 et 1956;
- c) Les rapports des gouvernements et les renseignements par Etat sur le sujet choisi pour l'étude spéciale ne seront pas imprimés, mais seulement distribués comme documents de travail intérieurs, la traduction n'étant faite soit en anglais, soit en français que lorsque l'original n'est rédigé dans aucune de ces deux langues.

22. Compte tenu de ce qui précède, l'application des décisions du Conseil exigera la création des postes suivants : un poste d'administrateur de 1ère classe, 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe, 2 postes d'administrateur adjoint de 2ème classe et 3 postes de secrétaire, soit pour 1957 une dépense totale évaluée à 38.200 dollars pour les traitements et salaires (chapitre 8) et à 7.600 dollars pour les dépenses communes de personnel (chapitre 15). L'impression du résumé et de l'étude spéciale dans les trois langues de travail entraînera, si l'on prévoit que chaque volume aura 300 pages "standard" en moyenne, une dépense de 12.600 dollars. Sur cette somme, 6.500 dollars seraient inscrits au budget de 1958 et le solde à un budget ultérieur. Il se peut qu'il faille demander des crédits supplémentaires pour la reproduction et la traduction; la décision à prendre dépendra du volume de la documentation et de l'importance des travaux de traduction nécessaires.

III. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (chapitre 21)

23. Le rapport de la CEAEAO dont le Conseil a été saisi à sa vingt-deuxième session prévoit une étude des tendances et de l'avenir du marché du bois en Asie et dans l'Extrême-Orient, pour laquelle le Secrétaire général n'a demandé aucun crédit

dans son projet de budget initial pour l'exercice 1957. La Commission a jugé que cette étude, qui se rattache à un projet entrepris par la FAO en liaison avec les commissions régionales, était importante et utile et elle l'a placée dans la catégorie des projets prioritaires spéciaux inscrits à son programme de travail. Elle a fait observer que l'importance de sa participation dépendrait du personnel et des crédits disponibles.

Pour sa part, la Conférence de la FAO a voté pour 1957 un crédit correspondant à la participation de la FAO. Avant que le Conseil eût adopté à l'unanimité la résolution 615 B (XXII), où il a pris acte du rapport annuel de la CEAE0 ainsi que du programme de travail et de l'ordre de priorité qu'il contenait, plusieurs délégations avaient chaudement approuvé ce projet et dit combien il leur paraissait souhaitable d'en entreprendre la réalisation en 1957 (E/SR.941 et E/SR.939).

24. La dépense supplémentaire qu'entraînerait cette étude atteindrait au total 38.000 dollars, dont 29.500 dollars pour le personnel temporaire supplémentaire affecté au projet, 6.000 dollars pour les frais de voyage dans la région et 2.500 dollars pour les travaux d'imprimerie (qui seront pour moitié à la charge de la FAO). L'étude commencera au printemps de 1957 et sera achevée au début de 1958. Les dépenses à faire en 1957 et pour lesquelles un crédit est demandé au chapitre 21 du projet de budget se chiffrent à 25.000 dollars, qui se répartissent comme suit :

Dollars

Traitements et salaires et dépenses communes de personnel, à raison de huit mois par personne, concernant un administrateur hors classe et un administrateur de lère classe (16.500 dollars) ainsi qu'une dactylographe-calculatrice et une secrétaire (3.500 dollars), employés pendant huit mois	20.000
Frais de voyage dans la région	5.000

25. Les dépenses ultérieures appaîtront dans le projet de budget pour 1958.

IV. Programmes techniques : Administration publique (chapitre 29)

26. Dans le projet de budget pour 1957, un crédit de 145.000 dollars est demandé pour aider à assurer l'exécution d'un programme continu de formation dans le domaine de l'administration publique, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans ses résolutions 518 (VI) et 723 (VIII). Le montant du crédit demandé à ce

titre n'a pas varié depuis 1950. A la vingt-deuxième session du Conseil, un représentant du Secrétaire général a signalé au Conseil que les demandes d'assistance dans ce domaine augmentaient sans cesse et que, de ce fait, il y aurait lieu d'augmenter de 155.000 dollars le montant du crédit demandé.

27. Le Conseil a adopté la résolution 623 A II (XXII), par laquelle il prie le Secrétaire général de réunir, avant la onzième session de l'Assemblée générale, une documentation complète à l'appui de sa demande de fonds supplémentaires et recommande à l'Assemblée générale d'accorder une attention toute particulière, compte tenu de cette documentation, à la nécessité de réunir des fonds suffisants pour le programme des Nations Unies en matière d'administration publique.

28. Le Secrétaire général proposera à l'Assemblée générale de majorer le crédit demandé pour le chapitre 29 et présentera à l'appui de cette proposition la documentation demandée par le Conseil. En attendant, on a fait figurer le crédit supplémentaire précité (155.000 dollars) dans l'état récapitulatif des réévaluations concernant les crédits demandés dans le projet de budget pour 1957.

Récapitulation des incidences financières

29. L'état récapitulatif ci-joint indique les réévaluations correspondant aux dépenses mentionnées plus haut, exception faite des dépenses complémentaires que pourraient éventuellement entraîner les travaux de traduction et d'impression, ainsi que des frais éventuels de personnel temporaire pour la session de 1957 de la Commission des stupéfiants.

ETAT RECAPITULATIF DES REEVALUATIONS BUDGETAIRES POUR 1957

Chapitre et rubrique ^{1/}	Crédit demandé dans le projet de budget pour 1957 (A/3126) (Dollars)	Crédit recommen- dé par le Comité consul- tatif (A/3160) (Dollars)	Rééva- luation (Dollars)	Total révisé (2 + 3) (Dollars)	Crédit ouvert en 1956 (Dollars)	Dépenses de 1955 (Dollars)
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités						
a) Commission des stupéfiants (par.4)			1.100			
Total pour le chapitre 3	139.950	137.950	1.100	139.050	107.500	145.587
8. Département des affaires économiques et sociales						
a) Personnel supplémentaire pour l'industrialisation (par. 12 a))			28.000			
b) Réunions spéciales d'experts en matière d'industrialisation (par. 12 e))			27.000			
c) Personnel supplémentaire pour les droits de l'homme (par. 22)			38.200			
d) Personnel supplémentaire pour les services consultatifs en matière de statistique (par. 17)			40.000			
Total pour le chapitre 8	3.317.300	3.342.600 ^{2/}	133.200	3.475.800	3.337.400	3.519.679

ETAT RECAPITULATIF DES REEVALUATIONS BUDGETAIRES POUR 1957 (suite)

A/C.5/663
Français
Page 14

	Crédit demandé dans le projet de budget pour 1957 (A/3126) (Dollars)	Crédit recommen- dé par le Comité consul- tatif (A/3160) (Dollars)	Rééva- luation (Dollars)	Total révisé (2 + 3) (Dollars)	Crédit ouvert en 1956 (Dollars)	Dépenses de 1955 (Dollars)
13. Personnel temporaire et consultants						
a) Experts en matière d'indus- trialisation (par. 12 d))			30.000			
b) Experts pour la rédaction du rapport sur l'énergie atomique (par. 6)			22.250			
c) Personnel temporaire pour la Commission des stupéfiants (par. 4)			3/			
d) Personnel temporaire pour l'éta- blissement des rapports relatifs aux droits de l'homme (par. 22)			3/			
Total pour le chapitre 13	430.000	400.000	52.250	452.250	493.000	494.839
14. Frais de voyage						
a) Frais de voyage du personnel en mission (questions d'industria- lisation) (par. 12 c))			6.500			
b) Frais de voyage du personnel en mission (services consultatifs en matière de statistique) (par. 17)			6.000			
Total pour le chapitre 14	1.045.000	1.015.000	12.500	1.027.500	1.170.000	1.010.103

ETAT RECAPITULATIF DES REEVALUATIONS BUDGETAIRES POUR 1957 (suite)

	Crédit demandé dans le projet de budget pour 1957 (A/3126) (Dollars)	Crédit recomman- dé par le Comité consul- tatif (A/3160) (Dollars)	Rééva- luation (Dollars)	Total révisé (2 ÷ 3) (Dollars)	Crédit ouvert en 1956 (Dollars)	Dépenses de 1955 (Dollars)
15. Dépenses communes de personnel						
a) Personnel supplémentaire pour l'industrialisation (par. 12 a))			5.500			
b) Personnel supplémentaire pour les droits de l'homme (par. 22)			7.600			
c) Personnel supplémentaire pour les services consultatifs en matière de statistique (par. 17)			7.000			
Total pour le chapitre 15	3.336.000	3.331.500	20.100	3.351.600	3.273.600	4.999.050
21. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient						
a) Etude sur le marché du bois (par. 24)			25.000			
Total pour le chapitre 21	1.495.300	1.433.000	25.000	1.458.000	1.198.200	1.113.724
25. Travaux contractuels						
a) Rapport sur l'énergie atomique (par. 8)			3/			
b) Rapport sur les sources nouvelles d'énergie autres que l'atome (par. 8)			3/			
c) Bulletin et rapports sur l'in- dustrialisation (par. 12 b) et e))			3/			
Total pour le chapitre 25	1.373.900	1.373.900		1.373.900	1.391.900	1.374.934

ETAT RECAPITULATIF DES REEVALUATIONS BUDGETAIRES POUR 1957 (fin)

A/C.5/663
Français
Page 16

	Crédit demandé dans le projet de budget pour 1957 (A/3126) (Dollars)	Crédit recommen- dé par le Comité consul- tatif (A/3160) (Dollars)	Rééva- luation (Dollars)	Total révisé (2 + 3) (Dollars)	Crédit ouvert en 1956 (Dollars)	Dépenses de 1955 (Dollars)
29. Programmes techniques - Administration publique (par. 26)			155.000			
Total pour le chapitre 29	145.000	145.000	155.000	300.000	145.000	145.000
Total des réévaluations			<u>399.150</u>			

1/ Les numéros de paragraphes renvoient au présent rapport.

2/ Cette somme est supérieure au montant du crédit demandé par le Secrétaire général parce que le Comité consultatif a recommandé de réunir dans ce chapitre les crédits demandés pour les groupes régionaux de spécialistes des questions sociales, actuellement répartis entre les chapitres 8, 21 et 22.

3/ Le montant du crédit demandé sera indiqué ultérieurement.